



## expertise ayant pour but la mise sous curatelle

Par **Parsifal**, le **19/03/2019** à **20:32**

Bonjour, étant en conflit avec nos enfants, ceux-ci ont emmené mon épouse qui n'en a pas compris le sens du fait d'un état de fatigue momentanée, passer une expertise à mon insu. Mes enfants ont dit à mon épouse à plusieurs reprises qu'il s'agissait d'une protection et elle ne s'est pas opposée. En fait, tout a été fait à mon insu, je n'ai connu que mon épouse avait passé une expertise que lors de la réception de la convocation à l'audition devant le juge des tutelles. Elle est donc pour le moment sous sauvegarde de justice.

Or, ma fille, lors d'une conversation téléphonique (enregistrée, même si c'est illégal, mais sinon je n'en saurais rien) a dit à mon épouse qu'elle ne craignait rien, qu'elle garderait sa carte bleue, qu'elle continuerait à gérer son compte. Ce qui est manifestement un mensonge, même selon le mandataire dont j'ai juste parlé du contenu de la conversation.

Ma question concerne donc le fait que tout s'est passé à mon insu, en profitant de l'état de fatigue et au fait que mes enfants et moi sommes en conflit familial grave. Est-il logique ou normal que la psychiatre n'ait pas cherché à connaître mon avis, que le rapport médical comporte par exemple des faits tel que:

- mon épouse ne conduit plus, alors que c'est parce que nous sommes arrivés en France il y a 20 ans, elle aurait dû changer son permis pour un permis français ce qu'elle n'a pas fait. Le fait qu'elle ne conduit plus n'est donc pas lié à son état de fatigue actuel.

- elle ne sait pas aller sur les sites internet tel la CAF, Carsat etc, alors qu'elle n'a jamais voulu utiliser un ordinateur et qu'en cas de besoin de documents, c'est moi qui les lui récupérait. Des centaines de personnes ne savent pas utiliser un ordinateur et elles ne sont pas sous curatelle.

Il est à noter que toutes les personnes vues et qui nous connaissent ont trouvé le comportement de la psychiatre plus que léger puisqu'il ne tient aucun compte du fait que nous sommes mariés depuis plus de 46 ans et que selon les mêmes personnes, je suis parfaitement en mesure de prendre soin de mon épouse. Elle ne souffre pas d'alzheimer, est indépendant et active, seuls quelques soucis d'orientation tel que prendre le bus et se rendre quelque part existent.

Y aurait-il une possibilité de contester le comportement de la psychiatre qui n'a pas cherché à avoir mon avis et qui - par ailleurs à une simple question posée de manière absolument correcte de savoir si elle pouvait me fournir une attestation disant que c'est bien ma fille qui a emmené sa mère chez elle - m'a répondu de manière extrêmement agressive et violente en

deux phrases et m'a raccroché au nez.

Est-ce que n'importe qui peut emmener quelqu'un chez un ou une psychiatre sans que le conjoint ou la personne qui partage sa vie ne soit entendu ?

Merci d'excuser la longueur de mon texte, j'ai essayé de faire au plus court. Merci également par avance à toute réponse

Cordialement